

**TERMES DE REFERENCE**  
**DE L'EXPERT STATISTICIEN-ÉCONOMISTE**

---

**Qualification et expérience**

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur statisticien-économiste
- Avoir une bonne connaissance en Macro-économie et de l'économie sénégalaise
- Avoir une expérience confirmée dans l'élaboration, le traitement et l'analyse qualitative et quantitative d'indicateurs et des enquêtes statistiques sur les conditions de vie des ménages
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, base de données et logiciels économétriques)
- Avoir une bonne maîtrise des approches participatives (Genre, ASEG, MARP, ZOOB etc)
- Avoir une très bonne connaissance du fonctionnement des organisations de la Société Civile (OCB, ONG etc)
- Avoir des compétences en « Publication assistée par Ordinateur » (PAO) et en Système d'Information Géographique (SIG), administration de réseau
- Avoir une bonne capacité de rédaction de documents de politiques sectorielles ;
- Avoir une maîtrise des systèmes de planification stratégique et opérationnelle de politiques, projets et programmes sectoriels
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la pauvreté au Sénégal en particulier le DSRP
- Avoir de bonnes capacités à travailler en groupe

**Fonctions et attributions spécifiques**

L'ingénieur statisticien économiste sera placé sous la supervision directe du Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la

Solidarité Nationale (CSOPLP/MFDSSN) et devra s'occuper de la gestion du Système d'Information sur la pauvreté financés par l'AFDS.

Il devra s'occuper de la préparation et de la synthèse des études réalisées directement par la CSO/MFDSSN ou en relation avec les autres projets du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Natioanale.

Il assurera en étroite collaboration avec les autres experts de la Cellule, le suivi des indicateurs de performance des projets de lutte contre la pauvreté, l'exploitation et l'analyse de leurs rapports trimestriels et annuels d'activités, les rapports (aide-mémoire) des missions de supervision des partenaires extérieurs ainsi que tous les documents de stratégie élaborés par les dits projets.